Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_59-DE
Reçu le 01/10/2026

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de SAINTE-CONSORCE

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération n° 2026- 59

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 18/09/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Delphine MOLLARD

Absent(s) représenté(s) : Franck BAULAN a donné pouvoir à Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Sophie ESTAIS à Bertrand GAULÉ, Erika GARDON à Laure CHAVANNE, Manon CHADUIRON à Anne FOUCHER

Absent (s:): *Yoann TRICAULT*

Objet : AFFAIRES GENERALES – Solidarité en faveur des communes sinistrées de Gironde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sainte-Consorce tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Sainte-Consorce contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000. € à la Protection civile,

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée

- D'approuver ce soutien financier à hauteur de 1.000 €,
- D'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires
La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_59-DE
Reçu le 01/10/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

- **APPROUVE** ce soutien financier à hauteur de 1.000 €,
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Bertrand GAULÉ



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture